



4, place de l'Eglise
92500 Rueil-Malmaison
contact@rueilcommercesplus.com
www.rueilcommercesplus.com

JEU CONCOURS PHOTO « LE DYNAMISME COMMERCIAL DE LA VILLE DE RUEIL- MALMAISON »

Règlement du Jeu :

Objet :

L'association Rueil Commerces Plus va prochainement participer à un concours national organisé par Vitrites de France « Les plus beaux centres-villes commerçants ». Une occasion de mettre un coup de projecteur sur le commerce à Rueil-Malmaison. Pour cela, elle doit transmettre avant fin juin une photo représentative du dynamisme commercial de notre Ville.

C'est pourquoi, l'association organise un Jeu concours sous la forme d'un concours photo du 2 au 31 mai 2023 sur le thème suivant : « le dynamisme commercial de la Ville de Rueil-Malmaison ».



Article 1 :

L'association Rueil Commerces Plus organise du 2 au 31 mai 2023 un concours photo.

A l'issue du concours, 10 photos seront sélectionnées par un jury et les 10 photographes associés seront récompensés.

Article 2 :

Ce concours est ouvert aux Rueillois de plus de 18 ans.

Les participants doivent envoyer leur photo avant le 31 mai minuit via un formulaire accessible depuis la page jaimerueiljeparticipe.fr

Une inscription sur jaimerueiljeparticipe.fr est obligatoire.

L'inscription est entièrement gratuite.

Chaque participant ne pourra envoyer qu'une seule photo et ne remplir qu'un seul formulaire.

Article 3 :

La photo doit correspondre à la thématique du concours : « le dynamisme commercial de la Ville de Rueil-Malmaison ».

La photo peut être originale, sérieuse, décalée. Elle peut représenter un quartier, une place, des terrasses de cafés, une rue commerçante, une devanture de commerce... L'objectif étant de mettre en lumière la vie commerçante : les commerces de proximité, les animations proposées, les marchés... bref tout ce qui rend la ville de Rueil-Malmaison attractive et unique !

Les participants s'engagent à autoriser l'association Rueil Commerces Plus à utiliser leur photo dans le cadre du concours national « les Plus beaux centres-villes commerçants ».

Les participants autorisent également l'impression et l'agrandissement de leur photo pour les besoins du concours ainsi que la publication dans le bulletin municipal de la Ville de Rueil-Malmaison.

Les participants s'engagent à fournir à Rueil Commerces Plus les autorisations de droit à l'Image des personnes qui figureraient sur les photos sauf si les photos représentent une foule ou des personnes prises en photo de dos.

La photo devra être déposée via le formulaire accessible depuis jaimerueiljeparticipe.fr et être en haute résolution (Full HD minimum : 1920px*1080px)

La photo ne devra pas dépasser 10 Mo.

Article 4 :

S'agissant d'un concours, un jury sélectionnera 10 photos parmi toutes celles reçues

Le jury se réunira le jeudi 8 juin 2023 à 16h.

Le jury sera composé d'un représentant de l'association Rueil commerce Plus, d'un représentant de la Ville de Rueil-Malmaison et d'un représentant des commerçants adhérents à l'association :

- Mme Sandrine Lecavelier des Etangs, Présidente de l'association Rueil Commerces Plus et gérante de l'agence de voyages Part de Rêves
- M. Xabi Elizagoyen, Adjoint au Maire de Rueil-Malmaison délégué aux Affaires économiques, au Commerce, à l'Artisanat et à l'Emploi.
- M. Matthieu Dubuc, Directeur de la galerie d'art Matthieu DUBUC.

Seront pris en compte pour départager les photos des participants les critères suivants :

- Le respect de la thématique
- L'esthétique,
- L'originalité,
- La technique

Seront écartés les photos n'ayant pas le format demandé (définition et taille), les photos floues sauf si cela est volontaire et artistique, les photos sur ou sous exposées ainsi que les photos représentant des personnes et pour lesquelles le photographe ne pourrait fournir les autorisations « droit à l'image » à l'association Rueil Commerces Plus.

Article 5 :

A gagner :

10 photos seront sélectionnées par le jury. 10 photographes seront donc récompensés.

L'association offrira au grand gagnant un bon d'achat de 100€ à dépenser chez les commerçants, artisans et prestataires de service adhérents à Rueil Commerces Plus.

L'association offrira aux 9 autres finalistes dont la photo aura été sélectionné par le jury, un bon d'achat de 25€ à dépenser chez les commerçants, artisans et prestataires de service adhérents à Rueil Commerces Plus.

Le nombre de gagnants sera fonction du nombre de lot à gagner, soit 10.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés, ni compensés par leur valeur numéraire.

Les 10 photos sélectionnées seront publiées sur le site internet www.rueilcommercesplus.com, la page Facebook et le compte Instagram de l'association.

Ces 10 photos seront ensuite affichées le 17 juin prochain à l'occasion de la fête du commerce sur le stand Rueil Commerces Plus.

Les Rueillois voteront tout au long de la journée pour élire la plus belle photo !

Le grand gagnant sera celui dont la photo aura récolté le plus de votes ce jour-là.

Les photos seront numérotées de 1 à 10 et les rueillois voteront sur le stand Rueil Commerces Plus installé place du 11 novembre à Rueil-Malmaison de 10h à 18h. Une urne ainsi que des bulletins seront prévus à cet effet.

Article 6 :

Les 10 photographes dont les photos font parties de la sélection du jury seront prévenus à partir du 9 juin 2023 par téléphone ou par e-mail.

Le grand gagnant ainsi que les 9 autres finalistes seront prévenus le mardi 20 juin 2023.

Les 10 gagnants pourront retirer leurs lots remis en mains propres, à partir du jeudi 22 juin 2023 munis d'une pièce d'identité à la Boutique de l'Impératrice Joséphine située place du 11 novembre à Rueil-Malmaison pendant les horaires d'ouverture.

La date limite pour retirer le lot, est fixée au 16 septembre 2023.

Article 7 :

L'association Rueil Commerces Plus s'engage à protéger les données à caractère personnel de tous ses utilisateurs et plus particulièrement depuis la mise en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

En participant au jeu : Jeu Concours Photo « le dynamisme commercial de la Ville de Rueil-Malmaison », vous consentez à ce que vos données soient enregistrées dans un fichier informatisé par l'association Rueil Commerces Plus. Vos données seront conservées pendant une durée de 10 ans. Les informations nominatives collectées sont destinées à l'usage exclusif de l'Association de Commerçants et Artisans de Rueil Malmaison RUEIL COMMERCES PLUS.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016-679 sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : Association Rueil Commerces Plus – 4 place de l'Eglise à RUEIL MALMAISON ou par mail à donnees@rueilcommercesplus.com.